

# RÉUNION DU CONSEIL SYNDICAL DU 5 MARS 2024



**PÔLE EAU POTABLE EN CHARGE DE LA GESTION DÉLÉGUÉE DU SERVICE  
DES COMMUNES DE :**



Cliquez sur la carte pour  
accéder au site

Aufferville, Bagneaux sur Loing, Chatenoy, Chevrainvilliers, Darvault,  
Fay Lès Nemours, Nemours, Ormesson, et Saint Pierre Lès Nemours

**PÔLE ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF EN CHARGE DE LA GESTION  
DÉLÉGUÉE DU SERVICE DES COMMUNES DE :**



Cliquez sur la carte pour  
accéder au site

Bagneaux sur Loing, Darvault, Nemours, Poligny, et  
Saint Pierre Lès Nemours

## Conseil Syndical du 5 Mars 2024

### ORDRE DU JOUR (1/2)

#### AFFAIRES GÉNÉRALES

#### AFFAIRES POLE EAU POTABLE

#### AFFAIRES POLE ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF

<p><b>ADOPTION DU PV DE LA PRECEDENTE REUNION DU 05 DECEMBRE 2023 :</b></p> <p>N 2023/029- DEMANDE DE FUSION DE SYNDICATS</p>		<p><b>ADOPTION DU PV DE LA PRECEDENTE REUNION DU 05 DECEMBRE 2023 :</b></p> <p>N 2023/030-INTEGRATION DE LA GEPU</p> <p>N 2023/031-AVENANT N°4 CONTRAT DSP ASSAINISSEMENT</p> <p>N 2023/031 –MODIFICATION RGLT SERV. ANC</p>
<p><b>PROPOSITION DE DELIBERATION :</b></p> <p>N°2024/004-CONVENTION UNIQUE–CDG77</p>	<p><b>PROPOSITIONS DE DELIBERATION :</b></p> <p>N°2024/005-DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES EAU POTABLE</p> <p>N°2024/006-SURTAXE 2024 EAU POTABLE</p> <p>DECISION DU PRESIDENT</p> <p>N°2024/009- CONVENTION VNF EAU POTABLE</p>	<p><b>PROPOSITIONS DE DELIBERATION :</b></p> <p>N°2024/001 DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES ASSAINISSEMENT (AC ET ANC)</p> <p>N°2024/002 SURTAXE 2024 EAU POTABLE</p> <p>N°2024/003-CONTRIBUTION DES COMMUNES POUR L'ANNEE 2024- EAU PLUVIALES</p>

## Conseil Syndical du 5 Mars 2024

### ORDRE DU JOUR (2/2)

#### AFFAIRES GÉNÉRALES

#### AFFAIRES POLE EAU POTABLE

#### AFFAIRES POLE ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF

		<p><b>DECISIONS DU PRESIDENT :</b></p> <p>N°2024/001-CONVENTION VNF ASSAINISSEMENT</p> <p>N°2024/002-SIMT- GRILLE TARIFAIRE 2024 N°2024/003-SOCIETE COGITE-SUIVI CONTRAT DSP ASSAINISSEMENT</p> <p>N°2024/004-RECONDUCTION CONTRAT PRESTATIONS EN COMMUNICATION</p> <p>N°2024/005-RECONDUCTION DE LA CONVENTION ODE</p> <p>N°2024/006- SOCIETE GEOMEXPERT- DEVIS N 24.0316</p> <p>N°2024/007- SOCIETE XR SYSTEMS- DEVIS N 440125</p> <p>N°2024/008-SOCIETE DEJAR -DEVIS N I-24- 02-8</p>
AFFAIRES DIVERSES	AFFAIRES DIVERSES	AFFAIRES DIVERSES

### **NOMINATION DES (3) SECRÉTAIRES DE SÉANCE**

## AFFAIRES GÉNÉRALES



ADOPTION DU PV DE LA PRÉCÉDENTE RÉUNION DU 05 DÉCEMBRE 2023	DÉLIBÉRATION
<i>DEMANDE DE FUSION DE SYNDICATS</i>	N°2023/029



*Adoption par l'assemblée délibérante*

NOTES EXPLICATIVES DE SYNTHÈSE SUR LES AFFAIRES GÉNÉRALES SOUMISES A DÉLIBÉRATION	PROJET DE DÉLIBÉRATION
<i>CONVENTION UNIQUE POUR L'ANNEE 2024 -MISSIONS FACULTATIVES DU CDG77</i>	N°2024/004
<i>AFFAIRES DIVERSES</i>	--

# AFFAIRES GÉNÉRALES

PROJET DE DÉLIBÉRATION N°2024/004

CONVENTION UNIQUE POUR L'ANNEE 2024 -MISSIONS FACULTATIVES – CDG  
77

*Le Président rappelle* à l'assemblée que, comme le prévoit le Code Général des Collectivités Territoriales, Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment les articles 22, 23-I, 24 alinéa 2 et 25 ; Vu la convention unique annuelle relative aux missions optionnelles du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de Seine-et-Marne ; Vu la délibération du conseil d'administration du Centre de gestion de Seine-et-Marne du 30 novembre 2023 approuvant les termes de la convention unique annuelle relative aux missions optionnelles du Centre de gestion de Seine-et-Marne. Considérant l'exposé des motifs ci-après : La loi du 26 janvier 1984 prévoit le contenu des missions optionnelles que les Centres de gestion de la Fonction publique territoriale sont autorisés à proposer aux collectivités affiliées ou non affiliées de leur département. Que ces missions sont détaillées aux articles 23-I, 24 alinéa 2 et 25 de la loi précitée : que leur périmètre couvre les activités de conseils et formations en matière d'hygiène et sécurité, de gestion du statut de la Fonction publique territoriale, de maintien dans l'emploi des personnels inaptes, d'application des règles relatives au régime de retraite CNRACL/IRCANTEC. Que l'accès libre et révocable de la collectivité à ces missions optionnelles suppose néanmoins un accord préalable valant approbation. Que le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de Seine-et-Marne en propose l'approbation libre et éclairée au moyen d'un seul et même document cadre, dénommé « convention unique ». Que ce document juridique n'a de portée qu'en tant que préalable à l'accès à une, plusieurs ou toutes les prestations optionnelles proposées en annexes. Que la collectivité cocontractante n'est tenue par ses obligations et les sommes dues, qu'avec la due production d'un bon de commande ou bulletin d'inscription, aux prestations de son libre choix, figurant en annexes. Le Président approuve la convention unique pour l'année 2024 relative aux missions facultatives du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de Seine-et-Marne, est approuvée. *Les membres de l'assemblée doivent prendre acte de sa présentation.*

*Projet de délibération N° 2024/004*



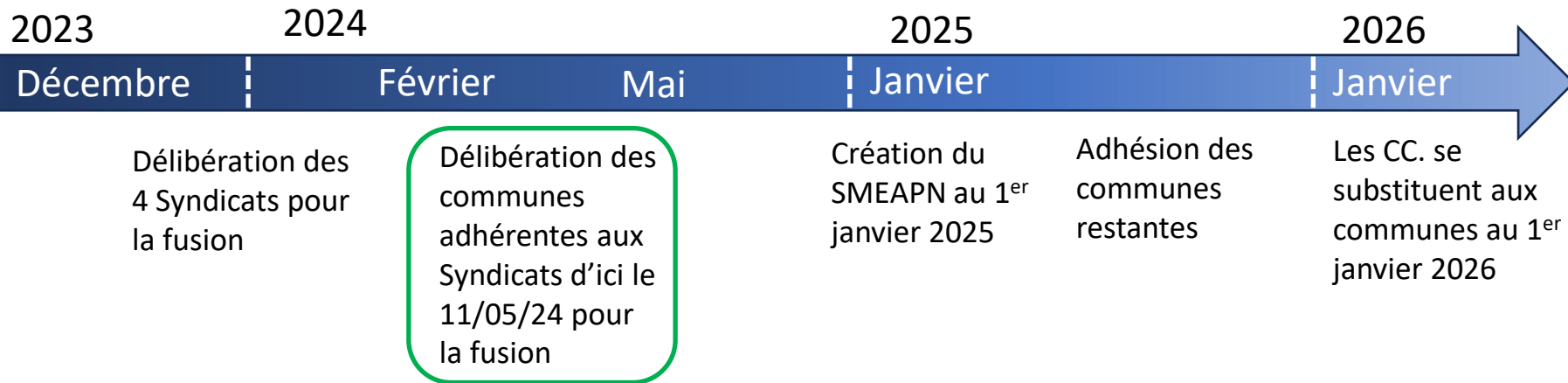
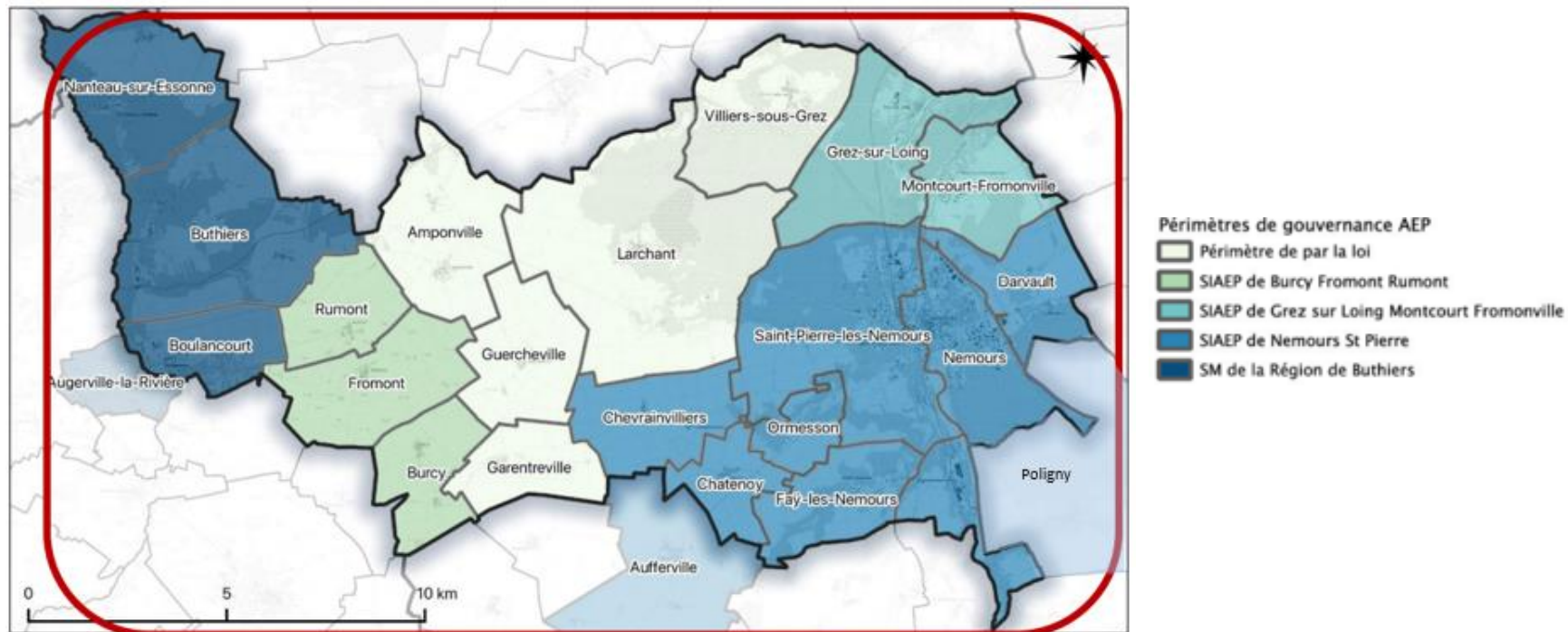
Adoption par l'assemblée délibérante



## AFFAIRES DIVERSES

- 1) AVANCÉES CONCERNANT LA CRÉATION DU SYNDICAT UNIQUE
- 2) LES REDEVANCES VNF
- 3) PASS'EAU

# 1) AVANCÉES CONCERNANT LA CRÉATION DU SYNDICAT UNIQUE





## 2) LES REDEVANCES VNF



Certains ouvrages et réseaux d'eau potable et d'assainissement du SIAEP occupent le domaine fluvial de l'Etat, géré par Voie Navigable de France (VNF).

Ces occupations sont régies par des conventions d'occupation temporaire, et dans ce cadre, le SIAEP verse annuellement une indemnité à VNF.

Plusieurs conventions ont pris fin en 2023.

Une rencontre des représentants de VNF (Voie Navigable de France) a eu lieu le 01/02/2024, afin de faire le point sur les redevances et convention, dont notamment des **régularisations** et des **augmentations des montants à partir de 2024**.

### 3. Pass'Eau (1/2)

- **Bilan de l'utilisation du Pass'Eau en 2023 :**
  - 33 998 € de dotation prévue pour 2023 ;
  - 29 900 € versés par SAUR aux communes (émission de titres de recettes par celles-ci) ;
  - 9 021 € versés aux familles ;
  - 284 € versés en surplus, à rembourser via la dotation 2024

Année	2023			
Communes	Montant de dépassement de budget alloué	Montant total accordé par les communes aux familles	Titres de recette reçus par SAUR, et dotations versées aux communes	Dotations aux communes
Aufferville		- €		516 €
Bagneaux sur Loing		- €		2 514 €
Châtenoy	128,00 €	128,00 €		167 €
Chevrainvilliers		- €		242 €
Darvault		- €	1 330 €	1 330 €
Faÿ les Nemours	156,00 €	646,00 €	490 €	490 €
Nemours		6 652,20 €	19 751 €	19 751 €
Ormesson		- €		245 €
Poligny		- €		414 €
Saint Pierre Lès Nemours		1 594,67 €	8 329 €	8 329 €
<b>Totaux</b>	<b>284,00 €</b>	<b>9 020,87 €</b>	<b>29 900 €</b>	<b>33 998 €</b>

+ 18,4% de versement aux familles par rapport à 2022 (+ 1403 €)

### 3. Pass'Eau (2/2)

○ Dotations Pass'Eau 2024 : 34 673 €

Communes	Population totale	Eau		Assainissement		Montant Pass'eau €	Montant Pass'eau € (régularisation entre communes)	
		%	€	%	€			
Aufferville	525	2,3%	527			527	527	
Bagneaux sur Loing	1 682	7,3%	1 687	7,6%	877	2 564	2 564	
Châtenoy	170	0,7%	170			170	298	+128 €
Chevrainvilliers	246	1,1%	247			247	247	
Darvault	890	3,9%	893	4,0%	464	1 357	1 357	
Fay lès Nemours	498	2,2%	499			499	655	+156 €
Nemours	13 215	57,3%	13 254	59,6%	6 889	20 143	19 859	- 284 €
Ormesson	249	1,1%	250			250	250	
Poligny	810			3,7%	422	422	422	
Saint Pierre Lès Nemours	5 573	24,2%	5 589	25,1%	2 905	8 495	8 495	
<b>Total</b>	<b>23 858</b>	<b>100%</b>	<b>23 115</b>	<b>100%</b>	<b>11 558</b>	<b>34 673</b>	<b>34 673</b>	

N'hésitez pas à vous assurer que vos communes respectives/CCAS émettent bien leurs titres de recette.

# AFFAIRES PÔLE EAU POTABLE



NOTES EXPLICATIVES DE SYNTHÈSE SUR LES AFFAIRES D'EAU POTABLE SOUMISES A DÉLIBÉRATION	PROJET DE DÉLIBÉRATION
DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2024- COMPÉTENCE ASSAINISSEMENT	N*2024/005
SURTAXE ASSAINISSEMENT 2024	N*2024/006
AFFAIRES DIVERSES	-





*Le Président rappelle* à l'assemblée que, comme le prévoit la loi d'administration territoriale du 6 Février 1992, et l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les établissements publics de plus de 3 500 habitants sont tenus d'organiser une discussion sur les orientations budgétaires chaque année, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget.

L'article L2312-1 du CGCT relatif au DOB impose au Président de présenter à son organe délibérant un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Pour les EPCI de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de 3 500 habitants, ce rapport comporte également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Le formalisme, le contenu, les modalités de publication et de transmission de ce rapport sont prévues par décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 et inscrits à l'article D.2312-3 du CGCT.

Le président présente le rapport d'orientations budgétaires,

*Les membres de l'assemblée doivent prendre acte de sa présentation.*



*Support n°2*



## Adoption par l'assemblée délibérante

*Adoption par l'assemblée délibérante*

<i>PROJET DE DÉLIBÉRATION N°2024/006</i>	<i>SURTAXE EAU POTABLE 2024</i>
<p><i>Le Président rappelle</i> que suivant le Code Général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 2224-19 et suivants,</p> <p>Le Président expose que le budget du service assainissement collectif présente un résultat provisoire de l'exercice 2024 de 1 729 K€ permettant la définition d'un programme de travaux sur la durée du contrat de DSP, il propose de reconduire pour les consommations de l'année 2024, la surtaxe actuelle, à savoir 0,73 € H.T./m3 pour toutes les communes.</p> <p>Le Président propose de reconduire la surtaxe Assainissement collectif à <b>0,73 € H.T./m3</b> pour l'année 2024.</p> <p><i>Les membres de l'assemblée doivent prendre acte de sa présentation.</i></p>	
<p><i>Projet de délibération N° 2024/006</i></p>	



## Adoption par l'assemblée délibérante

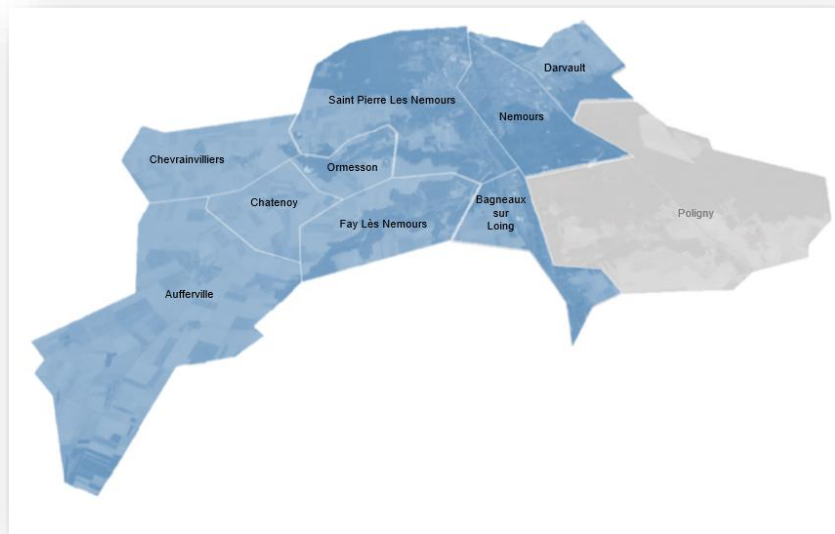
### COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES AU TITRE DE L'ARTICLE L.2122.22 DU CGCT

Conformément à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, le Président donne lecture des décisions prises dans le cadre de la délégation qui lui a été confiée par délibération du 29 juillet 2020, et en vertu de l'article L.2122-23 du CGCT.

DECISION N°	OBJET	MONTANT H.T.
2024/009	VNF – Convention d'Occupation Domaine Public Pluvial n°61122310085	-

Le Comité Syndical, ayant entendu l'exposé du Président, prend acte des décisions prises par le Président dans le cadre de la délégation prévue à l'article L.2122-22 du CGCT.





## AFFAIRES DIVERSES

1) TRAVAUX RUE DE PUISELET – SAINT PIERRE LÈS NEMOURS

2) CAMPAGNE DE REMPLACEMENT DES BRANCHEMENTS EN PLOMB PAR LA SAUR

3) TRAVAUX DIVERS - SAUR

4) PROBLÉMATIQUE FUITE SOUS OU À PROXIMITÉ DE L'AUTOROUTE

# 1) TRAVAUX RUE DE PUISELET – SAINT PIERRE LÈS NEMOURS (1/2)

1<sup>er</sup> tronçon : Route de Moret → rue des Pyrénées



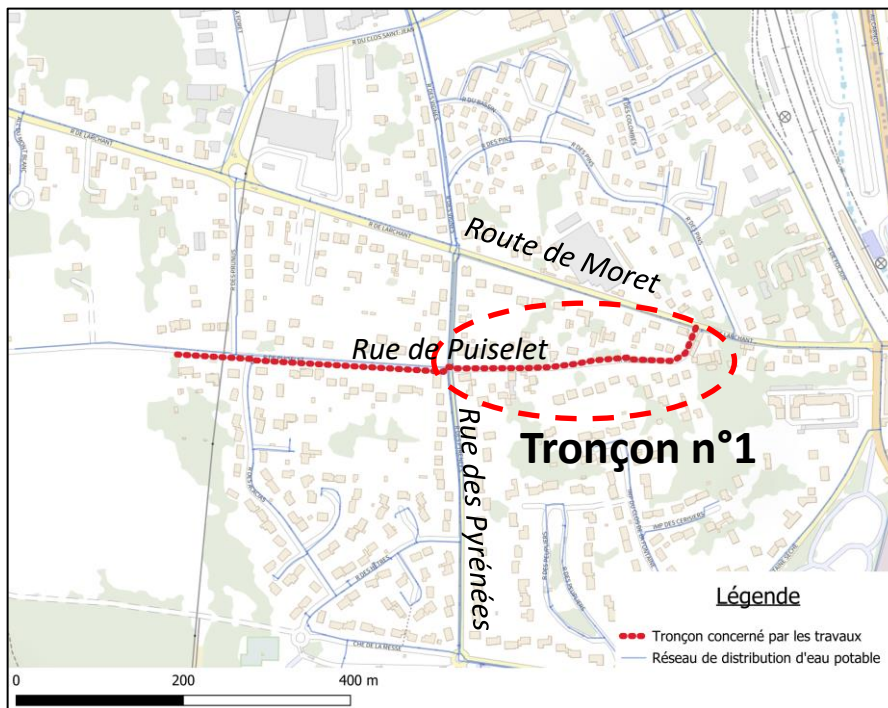
Travaux en cours : 06/12/2023



Travaux finalisés : 01/02/2024

## Descriptif des travaux :

- Nature des travaux : 324 ml de canalisation acier (DN60) remplacés par une canalisation en fonte (DN80) + 32 branchements en plomb remplacés
- Prestataire : équipe travaux de la SAUR
- Prix : 75 262 € HT (fond de travaux)
- Période de réalisation : 6 novembre 2023 au 1<sup>er</sup> février 2024



**Travaux terminés**

# 1) TRAVAUX RUE DE PUISELET – SAINT PIERRE LÈS NEMOURS (2/2)

2<sup>nd</sup> tronçon : rue des Pyrénées → fin de la rue



Démarrage des travaux : 17/01/2024

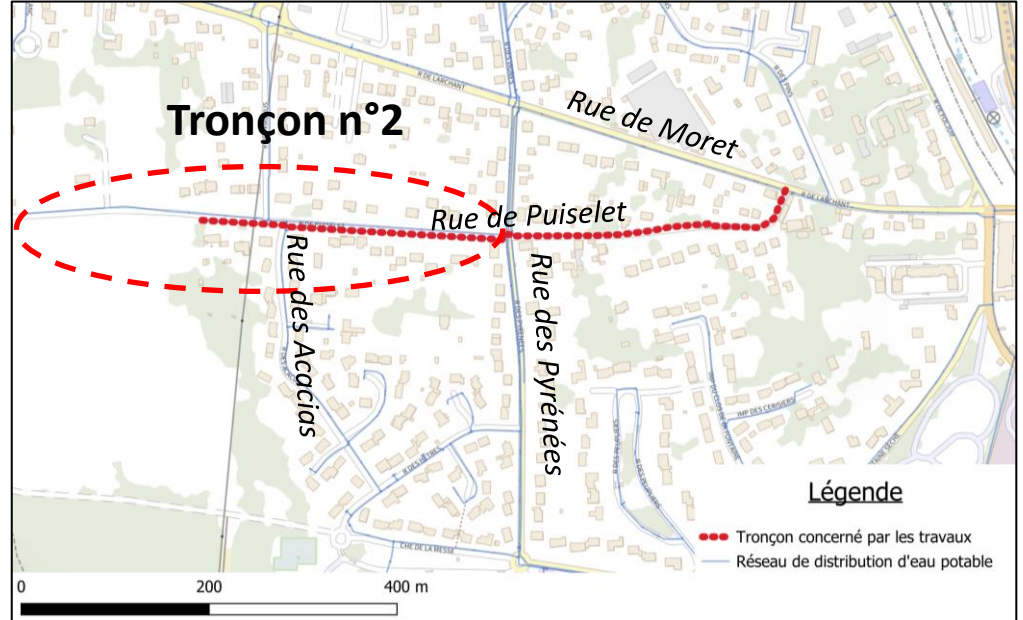


Travaux en cours : 06/02/2024

## Descriptif des travaux :

- Nature des travaux :
  - travaux d'abandon d'une canalisation acier (DN80) en doublon avec report des branchements sur la canalisation fonte (DN200) sur 235 ml (entre rue des Pyrénées et rue des Acacias) puis sur la canalisation PVC (DN50) sur 90 ml (au-delà de la rue des Acacias)
  - remplacement de 25 branchements (estimation) en plomb sur le reste de la rue
- Prestataire : équipe travaux de la SAUR
- Prix : 9 815 € HT (fond de travaux)
- Période : 8 janvier au 29 février 2024

**Travaux  
finalisés**



## 2) CAMPAGNE DE REMPLACEMENT DES BRANCHEMENTS EN PLOMB PAR LA SAUR

Finalisation de la campagne de remplacement des branchements en plomb 2023 :

- Finalisation de la campagne de remplacement de 21 branchements en plomb de la rue Chérelles, des impasses des Castors et des Thuyas, à Nemours – Finalisation des travaux le 9 février 2024 (enrobés pour le 23/02).

Programme 2024 des campagnes de renouvellement des branchements en plomb en cours de définition.



## 3) TRAVAUX DIVERS - SAUR

- Rehausse du regard d'une ventouse (réseau profond) : située rue des Etangs à Saint Pierre Lès Nemours – 1 736,95 € HT (compte travaux)
- Pose d'un arceau de protection au niveau d'un regard de débitmètre : situé rue de Foljuif, à Saint Pierre Lès Nemours – 408,48 € HT (compte travaux)



*Photo d'une ventouse. Equipement qui sert notamment à évacuer les poches d'air du réseau d'eau potable*



*Exemple d'arceau de protection*

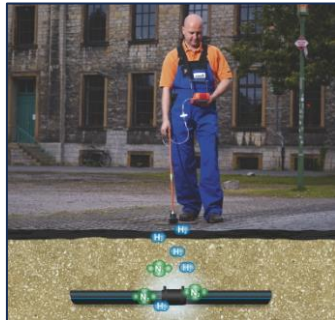
#### 4) PROBLÉMATIQUE FUITE SOUS OU À PROXIMITÉ DE L'AUTOROUTE

Fuite importante (3-4 m<sup>3</sup>/h) identifiée par la SAUR sur un tronçon situé sous l'autoroute A6 (DN200), entre Nemours et Darvault, et/ou au niveau d'une conduite d'alimentation (DN50) de l'Autogrill (aire d'autoroute). Le tronçon fait parti du maillage qui sécurise l'alimentation en eau potable de la commune de Darvault.

Problème : réseau très profond (>> 3 m) à proximité de l'autoroute, vanne d'isolement de la conduite secondaire non trouvée par la SAUR.

Suites envisagées à ce stade :

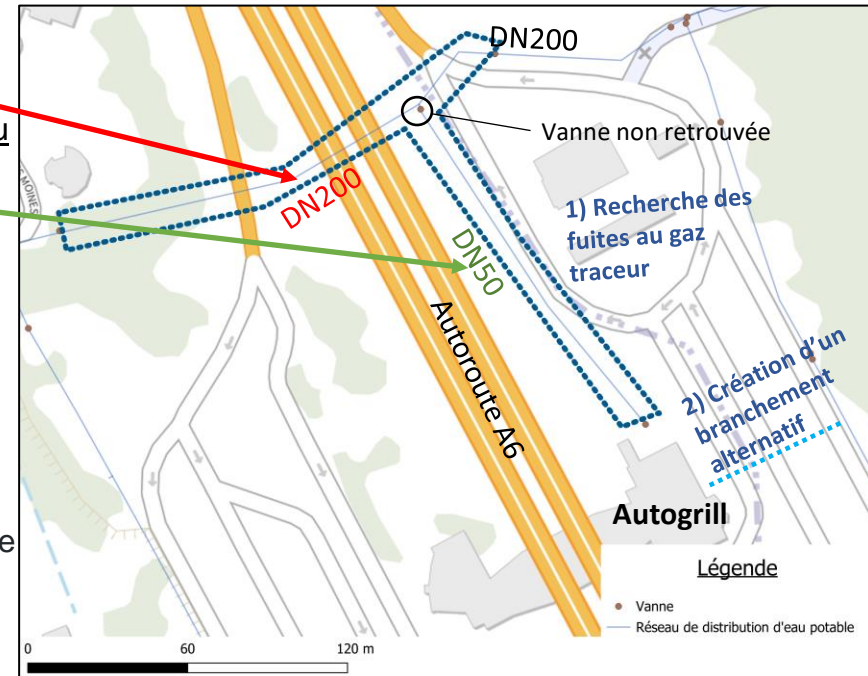
1. Recherche fine des fuites au gaz traceur par SAUR, afin de vérifier si elles se situent notamment sur le DN50 ;



*Injection de gaz dans l'eau (mélange d'azote et d'hydrogène ; incolore, inodore et non toxique), puis recherche en surface à l'aide d'un détecteur*

2. Proposition d'un devis par SAUR pour créer un branchement alternatif à l'Autogrill.

3. Si la fuite ne provient pas du DN50, des travaux plus conséquents pourraient être nécessaires (chemisage de la canalisation en DN200, pose d'une canalisation en forage dirigé, contournement par la STEF, ...).



Fuite de 3 m<sup>3</sup>/h sur ce tronçon, soit 72 m<sup>3</sup>/j et 26000 m<sup>3</sup>/an (- 2,2% sur le rendement)

Prioritaire, mais beaucoup d'incertitudes à ce stade. 90 000 € provisionnés sur le budget 2024.

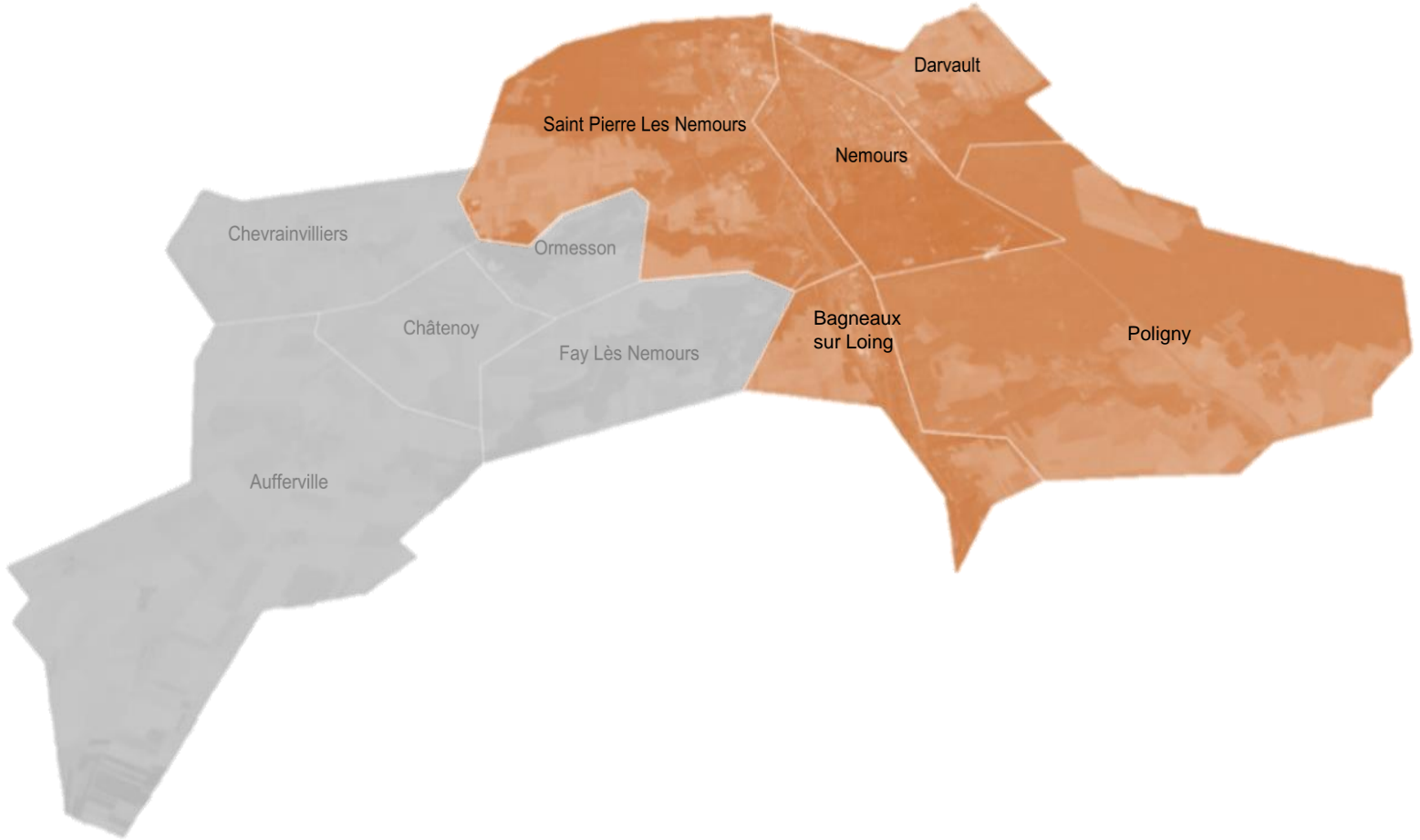
# SYNTHÈSE DES RÉALISATIONS EN COURS ET/OU À VENIR CETTE ANNÉE

OBJET	INVESTISSEMENTS SIAEP (BUDGET)	INVESTISSEMENTS SIAEP (CPTE TRAVAUX DSP)	AVANCEMENT
Sécurisation accès réservoir d'Aufferville (résiduel 2023)		27 357 €	Devis signé, en cours
Réparation de la canalisation sous l'autoroute A6	90 000 € (provision)		
<b>Travaux sur réseaux (résiduels de 2023) :</b> Finalisé : rue du Puisselet – tronçon 1, Saint Pierre Lès Nemours		75 262 €	<u>Finalisé</u>
<b>Travaux sur réseaux 2024 :</b> Finalisé : rue du Puisselet – tronçon 2, Saint Pierre Lès Nemours		9 815 €	<u>Finalisé</u>
Arceau débitmètre Foljuif Rehausse regard ventouse rue des Etangs		408 € 1737 €	Devis signé Devis signé
<b>Total projeté et réalisé sur le périmètre eau potable du SIAEP en 2024</b>	<b>90 000 € HT</b>	<b>114 579 € HT</b>	
		<b>204 579 € HT</b>	

MERCI DE VOTRE ATTENTION

**Avant de quitter la réunion, nous  
vous remercions de bien vouloir  
signer l'émarginement de la fin de  
séance.**  
**Bonne soirée**

# AFFAIRES PÔLE ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF





ADOPTION DU PV DE LA PRÉCÉDENTE RÉUNION DU 05 DÉCEMBRE 2023	DÉLIBÉRATION
INTÉGRATION DE LA GEPU	N°2023/030
AVENANT N°4 CONTRAT DSP ASSAINISSEMENT	N°2023/031
MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE SERVICE ANC	N°2023/032



NOTES EXPLICATIVES DE SYNTHÈSE SUR LES AFFAIRES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF SOUMISES A DÉLIBÉRATION	PROJET DE DÉLIBÉRATION
<i>DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2024- COMPÉTENCE ASSAINISSEMENT</i>	<i>N°2024/001</i>
<i>SURTAXE ASSAINISSEMENT 2024</i>	<i>N°2024/002</i>
<i>CONTRIBUTION DES COMMUNES POUR L'ANNÉE 2024</i>	<i>N°2024/003</i>
<i>LES AFFAIRES DIVERSES</i>	-

*Le Président rappelle à l'assemblée que, comme le prévoit la loi d'administration territoriale du 6 Février 1992, et l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les établissements publics de plus de 3 500 habitants sont tenus d'organiser une discussion sur les orientations budgétaires chaque année, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget.*

*L'article L2312-1 du CGCT relatif au DOB impose au Président de présenter à son organe délibérant un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.*

*Pour les EPCI de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de 3 500 habitants, ce rapport comporte également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Le formalisme, le contenu, les modalités de publication et de transmission de ce rapport sont prévues par décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 et inscrits à l'article D.2312-3 du CGCT.*

*Le président présente le rapport d'orientations budgétaires,*

*Les membres de l'assemblée doivent prendre acte de sa présentation.*



*Support n°2*

*Projet de délibération N° 2024/001*



**Adoption par l'assemblée délibérante**

*Le Président rappelle* que suivant le Code Général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 2224-19 et suivants,

Le Président expose que le budget du service assainissement collectif présente un résultat provisoire de l'exercice 2024 de 3 094 K€ permettant la définition d'un programme de travaux sur la durée du contrat de DSP, il propose de reconduire pour les consommations de l'année 2024, la surtaxe actuelle, à savoir 0,73 € H.T./m<sup>3</sup> pour toutes les communes.

Le Président propose de reconduire la surtaxe Assainissement collectif à **0,73 € H.T./m<sup>3</sup>** pour l'année 2024.

*Les membres de l'assemblée doivent prendre acte de sa présentation.*

*Projet de délibération N° 2024/002*



**Adoption par l'assemblée délibérante**

*Le Président rappelle que suivant le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2224-1 de la circulaire du 12 décembre 1978,*

*Considérant la contribution annuelle versée par le Syndicat d'assainissement au délégataire pour l'entretien du réseau d'eau pluvial, et la révision tarifaire appliquée sur les prestations réalisées en 2023 dont le coefficient est de 1.187591,*

*Le président propose que le montant de la contribution des Communes de Nemours, Saint Pierre Lès Nemours, Bagneaux sur Loing, Darvault et Poligny pour l'année 2024 à **94 655.75 € H.T.** soit **104 121.33 € T.T.C.** (TVA à 10%).*

*Les membres de l'assemblée doivent prendre acte de sa présentation.*

**Projet de délibération N° 2024/003**



**Adoption par l'assemblée délibérante**

Conformément à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, le Président donne lecture des décisions prises dans le cadre de la délégation qui lui a été confiée par délibération du 29 juillet 2020, et en vertu de l'article L.2122-23 du CGCT.

DECISION N°	OBJET	MONTANT H.T.
2024/001	VNF – Convention d’Occupation Domaine Public Pluvial n°61122411005	-
2024/002	SIMT – Tacite reconduction de la Convention N°CONV2023-14353 et Grille Tarifaire 2024	-
2024/003	Société COGITE – Suivi de l’exécution du Contrat de DSP Assainissement pour 1 an	7 600 €
2024/004	Pascal AUJARD – Reconduction du Contrat de Prestations en Communication pour 1 an	5 400 €
2024/005	O.D.E. – Reconduction de la Convention de la mise à disposition de personnel pour 1 an	-
2024/006	Société GEOMESPERT – Devis n°24.0316 – Plan d’emprise de servitudes	534.34 €
2024/007	Société XR SYSTEMS – Devis n°440125 – Equipement en éclairage LED – STEP NEMOSIA	8255.57 €
2024/008	Société DEJAR – Devis n° I-24-02-8 – Système de Vidéosurveillance – STEP NEMOSIA	6950 €

Le Comité Syndical, ayant entendu l'exposé du Président, prend acte des décisions prises par le Président dans le cadre de la délégation prévue à l'article L.2122-22 du CGCT.

## AFFAIRES PÔLE ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF



### AFFAIRES DIVERSES

- 1) TRAVAUX IMPASSE DES SOURCES/RUE DE L'ÉCLUSE, SAINT PIERRE LÈS NEMOURS
- 2) TRAVAUX RUE DES ÉTANGS, SAINT PIERRE LÈS NEMOURS (À PROXIMITÉ DU FUTUR CENTRE DE TRI DE LA POSTE)
- 3) NEMOSIA - REMPLACEMENT LED ET MISE EN PLACE DE CAMÉRAS
- 4) RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT :  
RENOUVELLEMENT DE LA TRAPPE DU PR FOLJUIF

# 1) TRAVAUX IMPASSE DES SOURCES/RUE DE L'ÉCLUSE, SAINT PIERRE LÈS NEMOURS

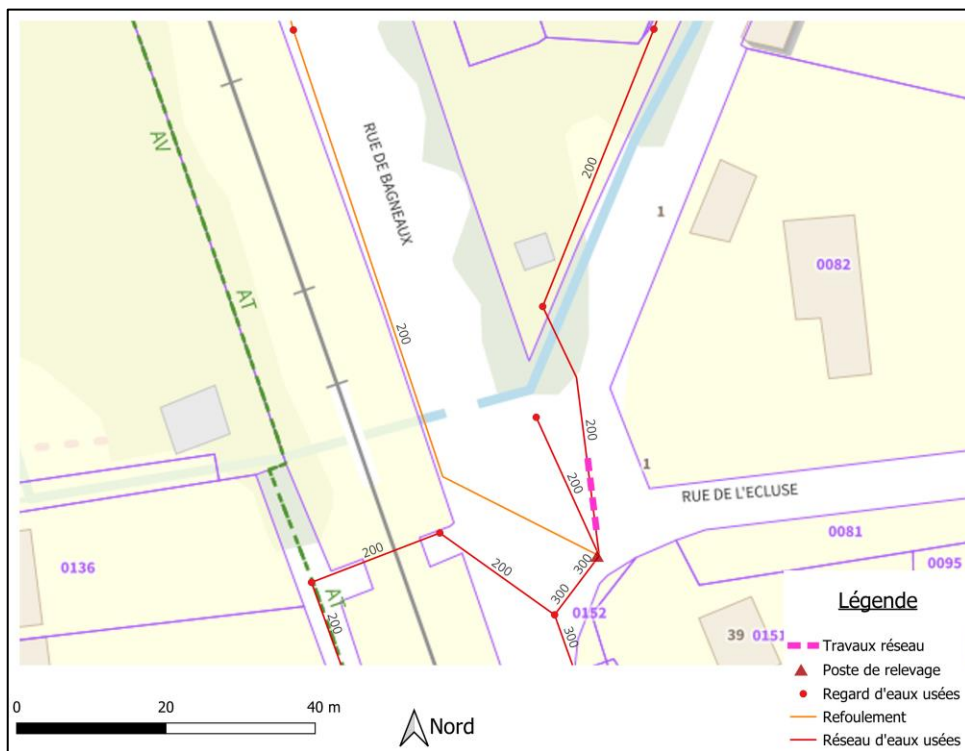
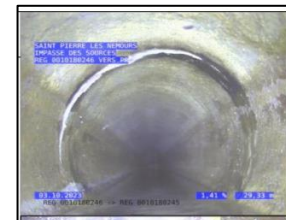
## Descriptif des travaux :

- Nature des travaux : Remplacement de 8 ml de canalisation d'eaux usées (DN200) en amiante ciment par du PVC, à proximité du PR Ecluse, en raison de multiples affaissements, de fissures circonférentielles et d'entrée d'eaux claires parasites permanentes.
- Prestataire : équipe travaux de la SAUR
- Prix : 3 984,28 € HT (fond de travaux)
- Période : initiés 12 février 2024, mais reportés

*Effondrement  
partiel*



*Fissure  
circonférentielle*



Travaux initiés le 12 février 2024, mais reportés en raison d'une mauvaise tenue de la tranchée (poches de sable, proximité avec la nappe). La SAUR réinterviendra avec des moyens plus adaptés.

## 2) TRAVAUX RUE DES ETANGS, SAINT PIERRE LÈS NEMOURS (À PROXIMITÉ DU FUTUR CENTRE DE TRI DE LA POSTE)

### Contexte particulier

- Réseau et regards d'assainissement sous 1,5 m de terre, et empiétant sur le domaine privé ;
- Parcelle desservie par le réseau, en cours d'aménagement pour la mise en place du centre de tri de la Poste.

### Mise en place d'une convention de servitude :

- Plans et relevés réalisés par GEOMEXPERT : 534,34 € HT (devis signé, intervention réalisée 1<sup>ère</sup> quinzaine de février 2024)
- Frais de notaire : environ 1300 € HT (estimation)

### Descriptif des travaux :

- Nature des travaux : rehausse de 1,5 m de 2 regards d'assainissement des eaux usées.
- Prestataire : équipe travaux de la SAUR
- Prix : 4 670,41 € HT (fond de travaux)
- Période : à définir, devis non signé pour le moment





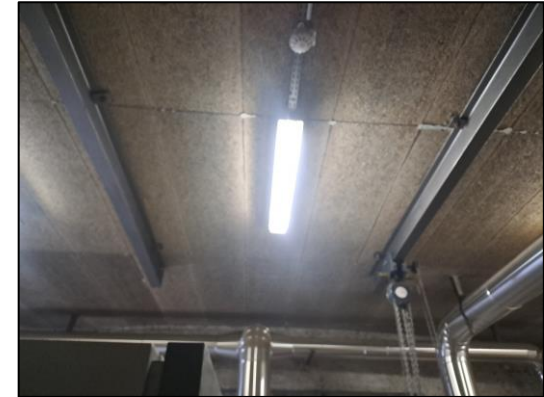
### 3) NEMOSIA - REMPLACEMENT LED ET MISE EN PLACE DE CAMÉRAS (1/2)

#### Travaux de remplacement des ampoules de Nemosia :

- Nature des travaux : remplacement de 113 ampoules halogènes par des ampoules LED dans sur la station d'épuration Nemosia. Cela inclut la mise en place de détecteurs de présence pour l'éclairage extérieur.
- Mise en concurrence des sociétés SAUR, Xr Systems, Dejar Energie

LED		Note
<b>Analyse technique</b>		60%
SAUR		67%
XrSystems		100%
Dejar Energie		72%
<b>Analyse financière</b>	<b>Prix (€ H.T.)</b>	40%
SAUR	15 683,46 €	44%
XrSystems (base - IP66 pour locaux techniques) hors compléments pour notation	7 880,96 €	87%
XrSystems (base - IP66 pour locaux techniques) avec compléments	8 255,57 €	
XrSystems (avec variante IP67 pour locaux techniques) + compléments	11 644,66 €	
Dejar Energie	6 891,50 €	100%

Prestataires	Note finale
SAUR	58%
XrSystems - hors compléments	95%
Dejar Energie	83%



Ampoules halogènes actuelles

Les analyses technique et financière mettent en avant la société Xr Systems.

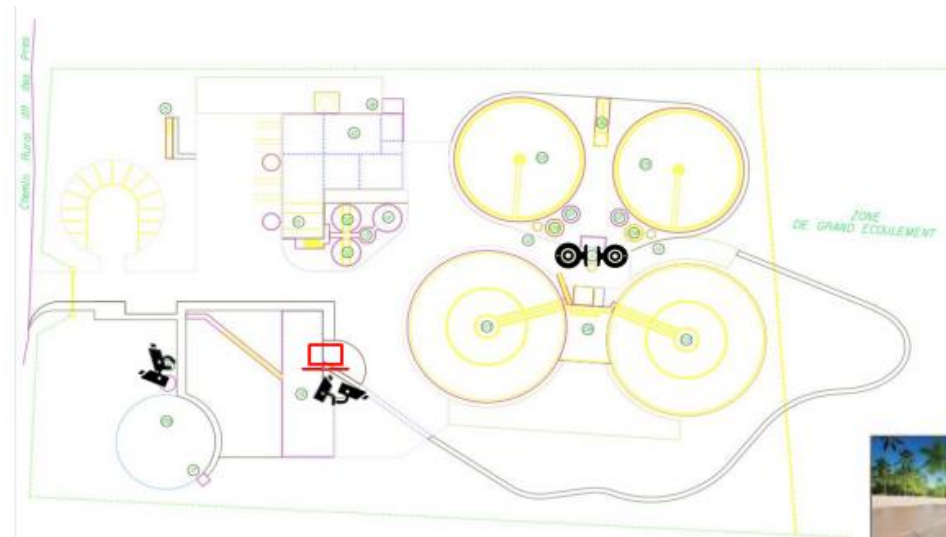
### 3) NEMOSIA - REMPLACEMENT LED ET MISE EN PLACE DE CAMÉRAS (2/2)

#### Amélioration de la vidéo surveillance de Nemosia :

- Nature des travaux : mise en place d'une vidéosurveillance (6 caméras, système d'enregistrement, écran, borne WIFI 5Ghz) sur la station d'épuration Nemosia.
- Mise en concurrence des sociétés SAUR, XrSystems, Dejar Energie

Caméras		Note
Analyse technique		60%
SAUR	Marque Uniview	100%
XrSystems	Marque Dahua	87%
Dejar Energie	Marque Dahua	93%
Analyse financière	<b>Prix (€ H.T.)</b>	40%
SAUR	11 640,55 €	60%
XrSystems	8 142,36 €	85%
Dejar Energie	6 950,00 €	100%

Prestataires	Note finale
SAUR	84%
XrSystems	86%
Dejar Energie	96%



Enregistreur avec écran et haut parleur



Caméra "tube"



Caméra "dôme"



Les analyses technique et financière mettent en avant la société Dejar Energie

## 4) RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT : RENOUELEMENT DE LA TRAPPE DU PR FOLJUIF

### Descriptif des travaux :

- Nature des travaux : remplacement et amélioration trappes d'accès du PR Foljuif : 2 trappes assistées avec grille antichute à barreaux solidaires
- Prestataire : SAUR (travaux sous-traités)
- Prix : 11 437,45 € HT (fond de travaux) (signé)
- Période : à définir



*Trappe envisagée*



*Ouverture de la trappe bloquée pour le PR Foljuif*

# SYNTHÈSE DES RÉALISATIONS EN COURS ET/OU À VENIR CETTE ANNÉE

OBJET	INVESTISSEMENTS SIAEP (BUDGET)	INVESTISSEMENTS SIAEP (CPTÉ TRAVAUX DSP)	AVANCEMENT
Campagne 2022 de contrôles de conformité de 18 raccordements non domestiques (industriels) (dans le cadre du diagnostic permanent)	20 111 €		En cours (1 seul contrôle réalisé)
STEP Nemosia – Installation de caméras de surveillance	6 950 €		Société Dejar Energie
STEP Nemosia – remplacement des lampes par des technologies LED	8 256 €		Société Xr Systems
Mise en place servitude de passage – parcelle du centre de tri postal (rue des Etangs, Saint Pierre Lès Nemours) : Topographie, plans par GEOMEXPERT Frais de notaire – rédaction de la servitude	575 € 1300 € (estimatif)		Finalisé En attente devis
STEP Nemosia – réfection étanchéité du toit des locaux techniques (infiltrations)	A définir		À l'étude
STEP Nemosia – Campagne 2023 de Recherche de Substances Dangereuses dans les eaux réalisée par la SAUR	25 862 €		En cours - décalage des campagnes sur 2024
STEP Nemosia - Recherche de l'origine des micropolluants – Diagnostic amont (Sepia Conseils)	54 725 €		En cours – mission démarrée en septembre 2023 – présentation phase 2 en mars 2024
AMO pour lancer un Schéma Directeur d'Assainissement (Test Ingénierie)	28 528 €		En cours – mission démarrée en septembre 2023 – présentation pré-étude en mars 2024
Lancement d'un Schéma Directeur d'Assainissement	540 000 € (estimation hors GEPU)		Consultation 2 <sup>ème</sup> quadrimestre 2024
Lancement d'une mission de MOE pour un hangar de stockage des boues de Nemosia	70 000 € (estimation)		A lancer dès que la parcelle dédiée au hangar sera acquise
<b>Travaux sur réseaux 2024 – travaux prévus :</b>			
Rehausse 2 regards de la rue des Etangs Remplacement de la trappe du PR Foljuif		4 670 € 11 437 €	Devis signé Devis signé
<b>Travaux sur réseaux 2024 – travaux réalisés :</b>			
Remplacement – impasse des Sources/rue de l'Écluse		3 984 €	Intervention reportée
<b>Total projeté et réalisé sur le périmètre assainissement du SIAEP en 2024</b>	<b>756 307 € HT</b>	<b>20 091 € HT</b>	
	<b>776 398 € HT</b>		

MERCI DE VOTRE ATTENTION

**Avant de quitter la réunion, nous  
vous remercions de bien vouloir  
signer l'émarginement de la fin de  
séance.**  
**Bonne soirée**